

N.R. : CCAS/MRC

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 7 JUIN 2012 A 18 H  
Le compte-rendu succinct a été affiché le 12 Juin 2012  
et publié sur le site internet**

**Date de la convocation : 31 Mai 2012**

**Nombre d'administrateurs en exercice : 16**

**Présent(es) : 10**

**Votants : 10**

**L'an deux mille douze le sept Juin à 18 h 00.**

**Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS.**

**Présents :**

**M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHERMERY, Mme ANSELME, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, M. HIERLE**

**Excusé(es) ayant donné pouvoir :**

**Mme GIORNI à Mme MILLET**

**Absent(es) ou excusé(es) :**

**M. FERRARI, M. HISSETTE, Mme BRACHET, Mme CEREZA, Mme LANDE, Mme JULLIARD, Mme COSTA**

**Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**Administration : Administration Générale - Questure CCAS**

**Réf. : MRC**

## OUVERTURE DE LA SEANCE

---

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Hervé HAVRE, Vice-Président.

Monsieur le Vice-Président fait ensuite procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint.

## ORDRE DU JOUR

### 1. DOSSIERS A L'ÉTUDE ET AU DEBAT

#### Restitution du questionnaire santé remis à la population Pontoise

##### Examen et débats

M Hervé HAVRE propose un tour de table afin de présenter Mme Catherine CHAUVEAUD de ODENORE et M. Philippe WARIN du CNRS-PACTE/ODENORE venus présenter le rendu de l'enquête santé.

Les documents de rendus de cette enquête sont remis à l'ensemble des administrateurs.

Il en ressort :

458 Pontois(es) ont répondu à cette enquête.

Sur les 458 personnes interrogées :

- 301 renonçants
- 147 non-renonçants

La première constatation est celle d'un renoncement aux soins très important ce qui rejoint les statistiques nationales surtout parmi les plus précaires puisque 61% des renonçants sont demandeurs d'emploi ou travaillent à temps partiel.

32% des répondants déclarent ne pas avoir de complémentaire santé, notamment chez les moins de 26 ans au chômage, en emploi précaire ou en stage d'insertion.

La proportion de personnes à la CMU (24% des répondants) est pus de 4 fois supérieure à la moyenne française en 2010 (5,7%) et près de 6 fois supérieure à la moyenne départementale (4%).

67% des répondants déclarent avoir renoncé à des soins médicaux, chirurgicaux ou dentaires au cours des 12 derniers mois alors qu'ils en auraient eu réellement besoin.

Les raisons du renoncement sont financières pour la plupart, soit 36,5% et liées à un temps d'attente trop long pour 23,5%.

70% des renonçants indiquent que le manque de médecins sur Pont-de-Claix (4,6 médecins pour 5000 Pontois) les empêche de consulter plus fréquemment. C'est d'ailleurs également la même réponse chez 51% des non-renonçants.

Il est à noter que les Centres de Santé de Pont-de-Claix et d'Echirolles sont très fréquentés par les Pontois.

Les renonçants consulteraient moins les dentistes (55% de non consultation les 2 dernières années contre 39,5% chez les non-renonçants) et les femmes seraient moins suivies régulièrement sur le plan gynécologique (65,8% contre 56,5%).

Près de 15% des renonçants recourent au test hémocult (46% pour les non renonçants).

Près de 20% des renonçantes recourent au test de dépistage du cancer du sein (plus de 54% parmi les non-renonçantes).

#### Cependant :

58% des renonçants estiment leur état de santé comme assez bon à très mauvais. 70,6% des non-renonçants le considèrent comme bon ou très bon.

61% des renonçants contre 24% des non-renonçants limitent leurs activités à cause de problèmes de santé.

36% contre 10% reçoivent des soins à domicile.

30% contre 6% déclarent avoir une ALD reconnue (Affection de Longue Durée).

Les renonçants ont davantage d'enfants à charge : 56% contre 43,5% pour les non-renonçants.

Les renonçants résident davantage dans les quartiers à majorité d'habitat public : 53% contre 34% pour les non-renonçants.

61% des renonçants contre 17% des non-renonçants sont au chômage de plus ou de moins d'1 an, ont un emploi à temps partiel ou non stable, ou bien sont en stage d'insertion pour ce qui concerne les jeunes.

74% des renonçants contre 47% des non-renonçants sont vulnérables à la précarité du fait de leur situation financière et des faibles soutiens en cas de difficultés.

Pour conclure, la santé et la qualité des soins viennent en tête des préoccupations principales chez les renonçants comme chez les non-renonçants, derrière le chômage et l'emploi.

Outre ces résultats qui pourront aider la Municipalité en matière de santé, l'enquête réalisée peut aussi apporter des éléments utiles pour un outil d'enquête pérenne plus simple à l'usage.

M Hervé HAVRE reprend la parole afin d'exprimer que les résultats et les conclusions de l'ODENORE en partenariat avec le CCAS mettent en avant d'importantes inégalités sociales en matière de santé sur la commune et qu'il conviendra d'interpeller l'ARS afin de solliciter un engagement renforcé du secteur sanitaire et d'engager des actions ciblées pour l'amélioration de la santé de la population Pontoise.

Ces résultats devront être partagés dans le cadre de l'Atelier Santé Ville de Pont-de-Claix et Echirolles et aussi auprès des partenaires Départementaux et de l'Agglomération afin de mettre en évidence la situation communale et solliciter un soutien des actions spécifiques.

Il souligne à ce propos l'éventualité de la reconduction d'une telle action si celle-ci s'avère opportune avec la capacité d'actions susceptibles de faire avancer les choses. Il tient à préciser toutefois que l'action de la Municipalité n'est qu'une « goutte d'eau » si elle n'est pas suivie et accompagnée par d'autres intervenants. Une rencontre, à laquelle participera le CPEF et moi-même, doit avoir lieu à ce sujet en début de semaine prochaine avec le Conseil Général de l'Isère afin de l'interpeller politiquement.

M le Vice-Président fait le constat que la question de l'accès aux professionnels de santé pour les Pontois (généralistes, spécialistes, etc...) reste posée ainsi que celle, hélas, des dépassements d'honoraires.

Si certaines améliorations peuvent être proposées grâce à des actions développées par la commune en partenariat avec des associations, réseaux, professionnels de santé pour l'accès aux soins ou par des aides financières ponctuelles délivrées par le CCAS, la politique de santé publique relève d'un niveau dépassant largement le cadre de l'action communale.

A ce propos, il précise les problèmes rencontrés par la Municipalité à collaborer avec la CPAM.

L'ODENORE constate le même problème de collaboration et fait face également à une non réponse de la part de la CPAM.

M HIERLE demande si lors de l'enquête les demandeurs d'asile ont été inclus.

M HAVRE répond qu'il n'est pas possible de répondre puisque le statut n'a pas été pris en compte dans le questionnaire. Cependant il est possible de répondre par l'affirmative, les demandeurs d'asile ayant accès aux différents équipements de la Ville et ledit questionnaire ayant été largement mis à disposition des publics dans tous les services.

Mme André DEBARD prend la parole afin d'exprimer son ressenti sur la non prise en compte avec importance du problème de la santé sur la commune.

M Hervé HAVRE répond que la Municipalité a mis tout ce qui lui était permis légalement de mettre en oeuvre, certains « leviers » ne lui étant pas octroyés.

Mme Yveline DENAT tient à préciser qu'en effet, la Municipalité peut, de par ses services et notamment par son service santé et son CPEF, améliorer certaines choses mais ne détient pas la possibilité de se servir de certains leviers politiques. Elle tient à rappeler que depuis plusieurs années certaines actions se sont vues développées, telles que :

- Campagnes vaccinations
  - Médecine sportive : 450 Pontois en lien avec les élus et les associations plus rencontres avec les familles quand un problème de santé était décelé lors d'un certificat d'aptitude sportive notamment (rapprochement avec le médecin traitant et questions médicales plus pointues...)
  - Consultations Gynécologiques au CPEF
  - Campagnes de dépistages diverses
- etc...

Monsieur le Vice-Président reprend la parole pour exposer les actions nouvelles entreprises et prévues suite au résultat de cette enquête santé :

**Poursuites des actions :**

- **Promotion de la santé, par le développement de l'accès aux soins et aux diagnostics dans le cadre de l'Atelier Santé Ville – ASV Pont-de-Claix-Echirolles**

- **Campagnes de vaccinations :**

Le CCAS de Pont-de-Claix conventionne chaque année avec le CGI afin de permettre l'accès gratuit à la vaccination. Les séances ont lieu au service santé.

Les séances de vaccinations réalisées ces deux dernières années ont permis de rattraper des retards de vaccinations de la Population Pontoise référencées dans la base vaccinale du service santé.

- **Permanences et Campagnes d'information, de prévention et de dépistages :**

Le service Santé organise régulièrement des campagnes d'informations, de prévention et de dépistages en partenariat avec différents organismes et associations tels que :

**AGARO** (Association Grenobloise d'Aide à la Recherche en Oncologie) :

Accompagnement et soutien aux patients atteints d'un cancer en proposant des thérapeutiques non médicamenteuses, mais aussi à la diffusion d'information

**ODLC** (Office De Lutte contre le Cancer) :

Campagnes de prévention et de dépistages des cancers du sein et du cancer colorectal

**Syndicat des Dermatologues :**

Dépistages des cancers de la peau en partenariat avec l'ASV

**AFDD** (Association Française Des Diabétiques de l'isère) :

Permanences et activités, dépistages et informations sur le diabète

**Réseau Santé Mutuelles de France :**

Permanences et activités dans le cadre des journées d'éducation thérapeutiques sur le diabète auprès des publics prioritaires

- **Poursuite des visites médico-sportives :**

Réalisées au service Santé, ces visites permettent l'obtention d'un certificat de non contre-indication à la pratique sportive. Elles sont également l'occasion d'un primo-dépistage par l'auscultation d'un médecin généraliste spécialisé dans la pratique sportive et l'orientation vers d'autres interlocuteurs médicaux ou sociaux le cas échéant.

- **Santé Psychique :**

Poursuite des consultations de Psychologue en partenariat avec l'ASV-TUPS : une journée par semaine au CCAS

- **Accès aux consultations gynécologiques :**

Le CPEF propose des consultations médicales pour la contraception, le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles, le diagnostic de grossesse et le suivi préventif gynécologique.

**Développement de nouvelles actions :**

- **Amélioration à l'accès aux droits et à la santé ainsi que l'accompagnement des Pontois(es) :**

Afin d'identifier un interlocuteur sur la Ville permettant l'accès à la santé et aux droits, un poste de Référent Handicap, Santé et accès aux soins a été créé au CCAS avec prise de fonction au mois de Juillet prochain.

- **Amélioration de l'accompagnement des enfants et adolescents en cas de sur-poids et/ou d'obésité :**

Signature prochaine d'une convention de partenariat avec l'association APOP 38 afin de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des enfants et adolescents en sur-poids.

Le REPPPOP 38 est un réseau de santé Isérois spécialisé en obésité pédiatrique où des professionnels aident les enfants et les adolescents en problème de sur-poids : consultations médicales, diététiques et psychologiques, conseils en activités physiques et sports, soutien téléphonique des familles.

- **Adhésion à un Réseau Santé :**

Signature prochaine d'une convention avec la Maison des Réseaux Sud Isère – MRSI qui fédère différents réseaux thématiques tels que : Palliavie (soins palliatifs à domicile), REHPI (aide à l'insertion des personnes handicapées psychiques), GRANTED (prise en charge de la maladie thrombo-embolique et des autres champs de la pathologie vasculaire), RESIC 38 (prise en charge des insuffisants cardiaques chroniques), Naître et Devenir (suivi des nouveaux-nés à haut risque), RESIA 38 (soins infirmiers et aide au domicile des personnes handicapées ou dépendantes), ONCO 38 (réseau de cancérologie de l'Arc Alpin).

La signature de cette convention permettra un meilleur accompagnement des Pontois(es) en leur assurant une prise en charge adaptée tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins.

Ce partenariat place la Ville de Pont-de-Claix en tête des communes de l'agglomération Grenobloise en terme d'accès à un réseau de santé et de prise en charge.

- **Accueil du SPASAD de l'ADPA à Pont-de-Claix :**

Le SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) apportent un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes aidées.

Ils associent les compétences des services d'aide et d'accompagnement ainsi que des services de soins infirmiers à domicile auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes atteintes d'une pathologie chronique ou d'une affection de longue durée.

Dès le mois de Juillet la Ville de Pont-de-Claix accueillera le SPASAD dans les anciens locaux du CCES – Rue Benoit Jay à Pont-de-Claix.

Le SPASAD assurera une garde de nuit itinérante en partie financée par l'ARS.

- **Développement de nouvelles actions de prévention : ophtalmologie et bucco-dentaires :**  
Ces actes vont être travaillés et développés dans le cadre du plan d'actions de l'ASV Pont-de-Claix - Echirolles.
- **Observation régulière de l'état de santé :**  
La surveillance et l'observation de l'état de santé de la population et de ses déterminants devront être réalisés régulièrement sur la Ville.  
Il sera nécessaire de conserver l'outil « questionnaire de santé » et de renouveler son édition et sa diffusion.

## 2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

| RAPPORTEUR |   |   | Vote de la délibération              |
|------------|---|---|--------------------------------------|
| M. HAVRE   | 1 | Affectation des résultats 2011 - Budget annexe EHPAD                                      | <b>A l'unanimité</b><br>10 voix pour |
| M. HAVRE   | 2 | Décision Modificative n° 1/2012 du Budget annexe EHPAD                                    | <b>A l'unanimité</b><br>10 voix pour |
| -          |   | Informations sur les actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations | -                                    |
| -          |   | Questions et informations diverses  | -                                    |

### Délibérations

#### FINANCES

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

#### DELIBERATION N° 1 : Affectation des résultats 2011 - Budget annexe EHPAD

Le Conseil d'Administration,

Monsieur le Président informe :

Sur proposition du Président, le Conseil d' Administration du CCAS, après approbation du compte administratif 2011.

Monsieur le Président propose :

D'affecter, comme suit, les résultats du compte administratif 2011 du budget annexe de la Résidence Joliot Curie.

|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
| <u>Section de fonctionnement</u> : Résultat comptable de l'exercice 2011 | - | 84 398.55 €.        |
| Reprise des résultats 2009   | + | 8 843.53 €          |
| Reprise des résultats 2010   | + | 28 069.50 €         |
| Résultat net de l'exercice 2011  | - | <b>47 485 .52 €</b> |

Ventilation ternaire du résultat 2011 :

|                                     | Hébergement       | Dépendance         | Soin            |
|-------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|
| Résultat comptable 2011 par section | - 86174.50        | - 7 462.32         | + 9 238.27      |
| Reprise des résultats 2009          | + 6 694.94        | - 33 237.34        | + 35 385.93     |
| Reprise des résultats 2010          | + 71 944.56       |                    | - 43 875.06     |
| <b>Résultat à affecter en 2013</b>  | <b>- 7 535.00</b> | <b>- 40 699.66</b> | <b>+ 749.14</b> |

Ces résultats seront repris au compte 002-recettes et 002-dépenses du BP 2013 sauf affectation contraire de la part des autorités de tutelle.

**Section d'investissement : excédent global + 124 314.08 €**

Ce montant sera porté au compte 001 – Excédent d'investissement

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 10 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHERERY, Mme ANSELME, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

RESIDENCE DES PERSONNES AGEES  
IRENE JOLIOT CURIE – LE PONT DE CLAIX

BUDGET ANNEXE DU CCAS

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011**  
Vue d'ensemble

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| <b>DEPENSES</b>    |              | <b>RECETTES</b>    |              |
|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| PREVU BP + DM 2011 | REALISE      | PREVU BP + DM 2011 | REALISE      |
| 2 694 532,00       | 2 622 233,22 | 2 694 532,00       | 2 574 747,70 |

Résultat comptable de l'exercice 2011 : **-84 398,55 €**

RESULTAT COMPTABLE avec affectation des résultats de 2009 et 2010

| <i>par section tarifaire</i>               | <b>CA 2011</b>    | <b>HEBERGEMENT</b> | <b>DEPENDANCE</b> | <b>SOINS</b>    |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| Recettes                                   | 2 460 722,27      | 1 244 125,73       | 431 318,41        | 785 278,13      |
| Dépenses                                   | 2 545 120,82      | 1 330 300,23       | 438 780,73        | 776 039,86      |
| <b>Résultat comptable 2011</b>             | <b>-84 398,55</b> | <b>-86 174,50</b>  | <b>-7 462,32</b>  | <b>9 238,27</b> |
| Reprise excédent et déficit 2009 ET 2010   | 36 913,03         | 78 639,50          | -33 237,34        | -8 489,13       |
| <b>Résultat 2011 à affecter au BP 2013</b> | <b>-47 485,52</b> | <b>-7 535,00</b>   | <b>-40 699,66</b> | <b>749,14</b>   |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

| <b>DEPENSES</b> |           | <b>RECETTES</b> |            |
|-----------------|-----------|-----------------|------------|
| PREVU + DM      | REALISE   | PREVU + DM      | REALISE    |
| 207 097,58      | 84 802,48 | 207 097,58      | 209 116,56 |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Résultat comptable de l'exercice 2011      | -6 879,50         |
| Résultat cumulé antérieur 2010             | 131 193,58        |
| <b>Résultat cumulé à affecter sur 2012</b> | <b>124 314,08</b> |



## **DELIBERATION N° 2 : Décision Modificative n° 1/2012 du Budget annexe EHPAD**

Le Conseil d'Administration,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à un premier ajustement budgétaire du budget annexe « Résidence Joliot Curie » sur les deux sections par décision modificative n°1-2012 :

Cet ajustement budgétaire fait suite à la notification du Conseil Général de l'Isère par arrêté de tarification n° 2012-3184 du 26 avril 2012 et détermine le budget exécutoire 2012.

Il intègre également, en section d'investissement, l'excédent constaté en 2011 et affecté lors de cette séance soit 124 314.08 € au compte 001

Il corrige les prévisions budgétaires relatives aux comptes 673 ( titres annulés sur exercices antérieurs), et les comptes du groupe II -charges du personnel- pour abonder les comptes d'intérim..

### **Concernant le budget exécutoire 2012 :**

**Sur le groupe I :** La MAISON DEPARTEMENTALE POUR L'AUTONOMIE nous demande d'effectuer un abattement de 6 000 € sur les comptes suivants :

- Article 60628 – autres fournitures non stockées - pour 2 000 €
- Article 6063 - alimentation – pour 2 000 €
- Article 6288 – autres – pour 2 000 €

De ventiler sur l'article 6135 – locations mobilières – en soins et non en dépendance la somme de 12 600€.

De diminuer l'article 6066 – fournitures médicales – de 12 600 € pour palier le transfert de ventilation ternaire en soin indiqué ci-dessus.

Afin de limiter la hausse des tarifs dépendance, un montant de 9 566.45 € correspondant au déficit de la section tarifaire dépendance de l'exercice 2010 sera reporté sur l'exercice 2013.

### **Concernant les modifications budgétaires :**

1) Pour les comptes du groupe fonctionnel 012, les prévisions budgétaires sont essentiellement imputées sur les comptes 64, compte tenu des besoins en intérim pour le remplacement du personnel, nous devons procéder à des mouvements pour abonder les comptes 62 :

|  |             |
|--|-------------|
| - Article 64111 rémunération principale pers.titulaire                           | - 84 000.00 |
| - Article 64151 Rémunération principale pers.non titulaire                       | - 84 000.00 |
| - Article 62111 Autres services extérieurs – Personnel administratif et hôtelier | + 8 000.00  |
| - Article 62113 Personnel médical et paramédical extérieurs à l'établissement    | +100 000,00 |
| - Article 6218 Autre personnel extérieur   | + 60 000.00 |

2) Pour le compte 673 - titres annulés - il convient de provisionner la somme de 10 680 € pour régulariser les dossiers des résidents pris en charge au titre de l'aide sociale et d'équilibrer le budget de la façon suivante :

|  |          |
|--|----------|
| compte 73171 Tarif hébergement aide sociale..... | 9 535 €  |
| compte 7342 Tarif dépendance aide sociale.....   | 1 145 €  |
| compte 673 Titres annulés sur ex.antérieurs..... | 10 680 € |

3) L'ARS en fin d'année 2011 a repris le déficit de – 43 875.06 € que nous avons incorporé au BP 2012, il convient d'annuler cette opération et de diminuer le forfait soins :

- compte 002 Déficit soins 2010 reporté - 43 875.06 €
- compte 7311 Forfait global de soins - 43 875.06 €

( pour les ventilations en ternaire se reporter au tableau joint).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration DECIDE de procéder au vote de la DM n°1-2012 du budget annexe « Résidence des Personnes Agées Irène Joliot Curie » comme indiqué ci-après.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 10 voix pour

**Pour :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHERERY, Mme ANSELME, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

| NOUVEAUX CREDITS et/ou DIMINUTION DE CREDITS |       |   |            |            |            |           |            |
|--|-------|---|------------|------------|------------|-----------|------------|
| CHAP   | ART.  | LIBELLE ARTICLE                               | EN DEPENSE | EN RECETTE | HEBERG     | DEPEND    | SOINS      |
| 011  | 60628 | Autres fournitures non stockées               | -2 000,00  |            | -2 000,00  |           |            |
| 011  | 6063  | Alimentation                                  | -2 000,00  |            | -2 000,00  |           |            |
| 011  | 6288  | Autres  | -2 000,00  |            | -2 000,00  |           |            |
| 011  | 6066  | Fournitures médicales                         | -12 600,00 |            |            |           | -12 600,00 |
| 016  | 6135  | Locations mobilières                          | 0,00       | 0,00       | -12 600,00 |           | 12 600,00  |
| 017  | 73172 | Tarif Hébergement                             |            | -18 600,00 | -18 600,00 |           |            |
|  | OO2   | Déficit dépendance 2010                       | -9 566,45  |            |            | -9 566,45 |            |
| 017  | 7341  | Participation du résident au tarif dépendance |            | -9 566,45  |            | -9 566,45 |            |
|  | OO2   | Déficit soins 2010                            | -43 875,06 |            |            |           | -43 875,06 |
| 017  | 7311  | Forfait global annuel de soins                |            | -43 875,06 |            |           | -43 875,06 |
| 017  | 73171 | Tarif hébergement aide sociale                |            | 9 535,00   | 9 535,00   |           |            |
| 017  | 7342  | Tarif dépendance                              |            | 1 145,00   |            | 1 145,00  |            |
| 016  | 673   | Titres annulés sur ex. antérieurs             | 10 680,00  |            | 9 535,00   | 1 145,00  |            |
| TOTAL  |       |   | -61 361,51 | -61 361,51 | -37 200,00 | 0,00      | 0,00       |

| VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES ET/OU ARTICLES |       |   |            |            |        |        |       |
|---|-------|---|------------|------------|--------|--------|-------|
| CHAP  | ART.  | LIBELLE ARTICLE   | EN DEPENSE | EN RECETTE | HEBERG | DEPEND | SOINS |
| 012   | 64111 | Rémunération principale personnes titulaires                  | -84 000,00 |            |        |        |       |
| 012   | 64151 | Rémunération principale personnes non titulaires              | -84 000,00 |            |        |        |       |
| 012   | 62111 | Autres services extérieurs - personnel administ et hôtelier   | 8 000,00   |            |        |        |       |
| 012   | 62113 | Personnel médical et paramédical extérieurs à l'établissement | 100 000,00 |            |        |        |       |
| 012   | 6218  | Autre personnel extérieur                                     | 60 000,00  |            |        |        |       |
| TOTAL   |       |   | 0,00       | 0,00       | 0,00   | 0,00   | 0,00  |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT                     |       |   | -61 361,51 | -61 361,51 | 0,00   | 0,00   | 0,00  |

| SECTION D'INVESTISSEMENT                     |      |  |            |            |  |  |  |
|--|------|--|------------|------------|--|--|--|
| NOUVEAUX CREDITS et/ou DIMINUTION DE CREDITS |      |  |            |            |  |  |  |
| CHAP   | ART. | LIBELLE ARTICLE                        | EN DEPENSE | EN RECETTE |  |  |  |
|  | 001  | Excédent d'investissement              |            | 124 314,08 |  |  |  |
|  | 003  | Excédent prévisionnel d'investissement | 124 314,08 |            |  |  |  |
| TOTAL  |      |  | 124 314,08 | 124 314,08 |  |  |  |

| VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES et/ou ARTICLES |      |                 |            |            |  |  |  |
|---|------|-----------------|------------|------------|--|--|--|
| CHAP  | ART. | LIBELLE ARTICLE | EN DEPENSE | EN RECETTE |  |  |  |
| TOTAL   |      |                 | 0,00       | 0,00       |  |  |  |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT                      |      |                 | 124 314,08 | 124 314,08 |  |  |  |

### 3- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Prochaine réunion du Conseil d'Administration :

- Jeudi 05 Juillet 2012 à 18 h en Salle du Conseil Municipal en Mairie

Prochaine réunion de la Commission n°6 « Solidarités » :

- Jeudi 14 Juin 2012 à 18 h en Salle des Mariages en Mairie

Points divers

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est levée à 20 h 30.

&&&&&&